

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63-407-1930 nommant une commission pour l'étude des dispositions de l'arrêté du 20 mai 1930 concernant l'attribution de logement administratifs.

n° 63-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française de somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 16 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884 : Vu l'arrêté en date du 2 mai 1930 allouant aux fonctionnaires en service à la Côte française des Somalis une indemnité de logement : Vu l'arrêté du 20 mai 1930 portant énumération des fonctionnaires ayant droit au logement. à l'ammeublement et à l'éclairage et fixant les modalités d'application de l'arrêté du 2 mai 1930 qui attribue une indemnité de logement aux fonctionnaires civils et militaires en service à la Côte française des somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

Une commission, composée de: M, le chef du service judiciaire, président: MM. le chef du service des travaux publics, le commandant de cercle de Djibouti membres, se réunira sur la convocation de son président et procédera à une étude des dispositions de l'arrêté du 20 mai 1930 sur l'attribution des logements administratifs, La commission, en son rapport, signalera les points de l'arrêté qui lui paraîtront pouvoir être l'objet d'interprétations divergentes et donnera son avis sur les modifications à faire intervenir pour en assurer l'application uniforme. Art 2 — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

chapon-baissac